



Par dépôt électronique seulement

Le 9 mars 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Marie-Michelle Côté
Avocate
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : cote.marie-michelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur relative à la fixation d'une modalité tarifaire SGEE
Votre dossier : R-4311-2025
Notre dossier : LTG08231 MMC

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), donne suite aux lettres de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 4 novembre 2025 ([A-0008](#)) et du 25 février 2026 ([A-0016](#)) concernant le dépôt des informations relatives à la planification de l'audience dans le cadre du dossier mentionné en objet.

1. Contexte

Le Distributeur réfère à la lettre procédurale du 7 octobre 2025 ([A-0002](#)) laquelle décrit le contexte et le sujet qui sera examiné, soit sa demande de fixer une modalité tarifaire relative à l'utilisation d'un système de gestion de l'énergie électrique (SGEE), ainsi que les tarifs d'électricité du Distributeur conformément au texte proposé pour cette modalité. Le sujet d'audience est donc limité à cette demande, lequel est autorisé par la Régie notamment dans sa lettre précitée et ses décisions procédurales dans le dossier R-4270-2024¹.

Le Distributeur entend collaborer avec la Régie et les intervenants afin que l'audience prévue du 18 au 20 mars soit terminée dans le délai prescrit par la Régie.

Le Distributeur précise que les informations ci-après sont fournies selon la meilleure information disponible et donc sujettes à changement.

¹ [D-2024-081](#), [D-2024-097](#) et [D-2024-104](#)

2. Thèmes et témoins du Distributeur

Le Distributeur compte présenter un seul panel de témoins qui sera constitué des personnes suivantes :

Francois-Olivier Galarneau <i>Chef Vision commerciale</i>	HQD-1, Document 1 et HQD-1, Document 2
Sarah Trabelsi <i>Cheffe Coûts et tarification</i>	Aspects tarifaires
Nathalie Villeneuve <i>Cheffe Stratégie et affaires réglementaires p.i.</i>	Aspects réglementaires

Les *curriculum vitae* seront déposés préalablement à l'audience.

Le Distributeur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes pour la présentation du panel.

3. Contre-interrogatoires des intervenants

Le Distributeur se réserve une période d'environ dix (10) minutes par intervenant pour les contre-interroger. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

4. Argumentation

Le Distributeur prévoit une argumentation présentée oralement d'environ quarante-cinq (45) minutes.

5. Moyens préliminaires

Le Distributeur a reçu les mémoires des intervenants et n'entrevoit pas, à ce stade-ci, de moyen préliminaire.

6. Traduction simultanée

Le Distributeur n'a reçu aucune demande pour des services de traduction simultanée et n'entend pas offrir ce service.

Avec le plus grand égard, nous suggérons aux participants de s'inspirer de ce qui précède pour leurs prestations respectives.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Marie-Michelle Côté

MARIE-MICHELLE CÔTÉ, avocate
MMC/gm